

N°10/2018

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

**Délibération N°10/2018 portant autorisation d'ouverture du programme
« Travaux d'aménagement du Camp Biga » – Commune de Koumac**

Le Conseil Municipal de Koumac,

- Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- -Vu le Code des Communes,
- -Vu l'article L. 121-26 du CDC applicable en Nouvelle-Calédonie,
- -Vu l'adoption du budget primitif 2018 de la Commune de Koumac en date du 21 mars 2018.
- Vu l'avis de la commission des finances du 15/03/2018,
- Considérant l'opportunité de permettre l'organisation des centres de vacances et de loisirs dans un autre lieu que celui habituellement utilisé,

Sous la présidence du Maire, Wilfrid WEISS,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} : Autorise sur le budget communal les travaux d'aménagement du Camp Biga,
Coût de l'opération = 3 000 000 Frs

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à sa réalisation :

- Consultation des entreprises
- Signature du ou des devis

ARTICLE 3 : Le Maire et le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Commissaire Délégué de la République en Province nord pour contrôle de légalité.

Pour copie conforme au registre des délibérations où suivent les signatures
A Koumac, le 21/03/2018

Le Maire, Wilfrid WEISS



Secrétaire de séance, A. DURAISIN

